



RÉSOLUTIONS – ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE

1. PRISE DES MISES À DISTANCE LORS DES ENCANS SPÉCIALISÉS

CONSIDÉRANT que l'implantation de caméras dans les encans spécialisés a débuté afin que les vendeurs puissent assister à la vente de leurs veaux par diffusion en direct;

CONSIDÉRANT que des producteurs de bouvillons d'abattage ont demandé à avoir accès à la diffusion en direct des encans spécialisés, ce qui pourrait entraîner un intérêt à miser à distance lors des encans spécialisés;

CONSIDÉRANT que la production de veaux d'embouche est excédentaire par rapport à la production de bouvillons au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir une mise en marché dynamique pour les producteurs de veaux d'embouche du Québec;

CONSIDÉRANT que le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec doit offrir aux producteurs de veaux d'embouche un prix de marché compétitif pour des veaux de qualité égale;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :

AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES VEAUX D'EMBOUCHE

D'ENTAMER les démarches auprès des partenaires du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec pour mettre en place, dès la saison 2022-2023, les conditions nécessaires pour la prise des mises à distance dans les plus brefs délais;

DE TRAVAILLER avec les partenaires du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec pour mettre en place la prise des mises à distance dans les plus brefs délais.

DE FAIRE la promotion du système de prise des mises à distance auprès des acheteurs, notamment auprès des acheteurs des autres provinces et des États-Unis.

Proposition adoptée à l'unanimité.